

PROFIL DE POSTE

ENSEIGNANT ARTS PLASTIQUES

Titre/Métier

Enseignant dans un conservatoire et une école d'art au sein d'un pôle culturel, spécialité arts plastiques.
Disciplines : Peinture, dessin, arts graphiques - Graphisme, illustration - Design d'objet

Cadre d'emplois

Filière culturelle, catégorie B
Cadre d'emplois des assistant territoriaux d'enseignement artistique

Service d'affectation

Direction : Affaires Culturelles / Service : Conservatoire-Ecole d'art

Missions

Agent d'un pôle culturel, l'enseignant a une mission éducative qu'il mène en permettant l'accès à une pratique des arts plastiques. Il possède une culture professionnelle de l'enseignement des arts plastiques (réseau, réflexion, projets). Il suscite et encadre des pratiques amateurs et s'engage à jouer son rôle de ressource dans la cité où s'inscrit son action.

Position hiérarchique

Rattaché au coordinateur du pôle arts visuels

Relations fonctionnelles

En interne :

Directeur du Conservatoire et de l'Ecole d'art, et Conseiller aux études
Secrétariat
Equipe enseignante
Enseignants coordonnateurs de département
Equipe administrative de la direction des affaires culturelles

En externe :

Elèves et familles
Réseau des écoles d'art
Acteurs culturels locaux

Principales responsabilités

Mission n°1 : Assurer un enseignement artistique dans une ou plusieurs disciplines, permettant le développement d'une pratique artistique autonome dans le cadre des orientations définies dans le projet d'établissement.

Activités :

- 1.1 Accueillir, observer, mesurer les besoins, les attentes et les capacités des élèves
- 1.2 Formaliser et approfondir un projet pédagogique
- 1.3 Orienter et accompagner les élèves
- 1.4 Impliquer et informer les familles
- 1.5 Concevoir et animer le dispositif de formation des élèves
- 1.6 Animer des sessions courtes et des stages durant les vacances scolaires selon des thématiques en lien avec le projet d'établissement

Mission 2 : Etre acteur du projet d'établissement et du rayonnement de l'établissement à l'échelle territoriale en proposant des actions de représentation, de sensibilisation favorisant la vie artistique et culturelle du territoire

Activités :

- 2.1 Mettre en œuvre des projets artistiques dans et hors les murs
- 2.2 Concevoir ou participer à des actions de production pédagogique ou culturelles
- 2.3 Entretien et développer un projet artistique personnel
- 2.4 Assurer une veille artistique et une mise à niveau de sa pratique

Compétences/qualités requises

Qualifications métier / diplômes : DNSAP - Spécialité Arts plastiques

Savoirs (théoriques, métier ...)	Connaissances spécifiques / procédures
Etre un praticien expert de sa pratique (arts plastiques)	Connaissance des textes de références du Ministère de la Culture, de l'ANEAT
Maîtriser les fondamentaux en pédagogie	Connaissance des missions d'une école d'art
Connaître les artistes et interprètes	Connaissance des acteurs et partenaires culturels locaux, régionaux et nationaux
Etre capable de formaliser une recherche artistique et pédagogique et de participer à sa mise en œuvre	
Savoir-faire	Manière de servir, capacités, aptitudes
Utiliser un parc de matériel dédié aux arts plastiques	Travail en équipe
Exploiter une documentation spécialisée dans la discipline	Capacité à adapter son enseignement aux élèves de tout âge et de tout niveau, en individuel ou en collectif
Disposer de techniques de médiation	Capacité à savoir poser un cadre et à l'adapter au besoin
Evaluer les acquis et la progression des élèves	

Lieu d'embauche

Conservatoire-Ecole d'art / Cyel, 10 rue Salvador Allende à La Roche-sur-Yon

Contraintes et difficultés

Lieu et particularité du contexte de travail : Pôle culturel, lieu qui regroupe les activités du conservatoire à rayonnement départemental Musique Danse Théâtre (1400 élèves – 64 enseignants), de l'école d'art (500 élèves – 8 enseignants), un auditorium, une bibliothèque, un espace d'art contemporain et les services administratifs et techniques de la direction des Affaires Culturelles.

Horaires

Emploi du temps déterminé par la direction des Affaires Culturelles chaque année scolaire, sur la base de 20h (ATEA) de face à face pédagogique pour un temps complet, réparties au minimum sur 4 jours (ATEA), auxquels s'ajoutent expositions, projets, préparation, activités de production d'élèves et de concertation en sus des heures de face à face pédagogique. Horaires variables du lundi au samedi. Présence ponctuelle en soirée et le week-end en fonction des projets pédagogiques et des événements artistiques. Congés à prendre durant les vacances scolaires.

Avantages liés au poste

Régime indemnitaire :
ISOE part fixe et ISOE part variable pour les enseignants coordonnateurs d'un département pédagogique.

Prime annuelle
Prise en charge de la prévoyance et participation au contrat de mutuelle labellisé
Titres restaurant
Adhésions CNAS/COSEL